



N° 18.53

EVOLUTION METHODE DES AMORTISSEMENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 12.12.2018, une nouvelle convocation a été adressée pour le 19.12.2018.

Le conseil syndical dûment convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 12 décembre de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 10 Présents / 12 Votants / 2 pouvoirs

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (2)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (2)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (1)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (0)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (5)

Il est exposé :

Il est exposé :

Les durées d'amortissement des immobilisations ont été modifiées par une délibération du 14 décembre 2016.

Il s'agit de préciser les catégories généralistes prévues pour classer les investissements métiers usuels et nouvellement acquis ou en cours de déploiement. Par ailleurs, la durée de vie des châssis poids lourds étant longue, une durée de 12 ans est proposée. Quant aux matériels techniques de collecte dont la durée de vie est plus courte, ils sont susceptibles d'être changés au cours de la période d'exploitation du châssis, une durée de 8 ans est proposée.

Type de bien	M14 indicatif	SMND actuel	SMND à compter investissements 2018
Véhicules légers type VP	5 à 10	5/10	5
Utilitaires type CTTE	5 à 10		10
Camions Poids Lourds (châssis) ou utilitaires d'occasion		De 5 à 12 ans selon âge à l'achat	
Camions Poids Lourds (châssis) neufs et engins roulants	4 à 8	8/10	12
Bras grue Poids Lourds / bennes compactrices ordures ménagères / compacteurs mobiles	Pas de référence	8/10	8
Pièces détachées neuves sur Poids Lourds	Pas de référence	5	5
Matériels techniques garage/maintenance matériels portables d'entretien extérieur	Pas de référence	10	10
Mobilier	10 à 15	10	10
Logiciels	2	4	4
Matériel informatique	2 à 5	5	5
Matériel de bureau	5 à 10	3	3
Extincteurs	Pas de référence	3	3
Bennes déchèteries/ cuves à huiles	Pas de référence	10	10
Garde corps et signalétique déchèterie	Pas de référence	6	6
Agencements intérieurs et extérieurs fixes	15 à 20	15	15
Système de contrôle accès et barrières	Pas de référence		8
Video surveillance (mats, cablages et supports fixes)	Pas de référence		10
Cameras et stockeurs numériques, alarmes et détection d'intrusion	Pas de référence		6
Bâtiments légers, abris	10 à 15	12	12
points d'apport volontaires aériens et enterrés	Pas de référence	10	10
Bacs roulants	Pas de référence	7	7

Il est proposé de laisser au président le soin de fixer la durée adéquate pour un véhicule d'occasion.

Le seuil de montant de faible valeur en deçà duquel l'amortissement sera de 1 an est maintenu comme suit :

	SMND
Seuil de bien de faible valeur	1000 €

Il est donc proposé au Comité :

- D'approuver la nouvelle durée d'amortissements des biens tels que présentés dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser le président à mettre en œuvre ce dispositif comptable à partir des investissements des années 2018 et suivantes

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 19 décembre 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



Pour le Président empêché,
Mme BIVARD Pascale,
Vice-présidente